

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 122 (1996)
Heft: 26

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Situation de l'emploi dans les bureaux d'étude

497

3^e trimestre 1996

En dépit des résultats déjà très médiocres enregistrés à la fin du 2^e semestre, l'enquête sur la situation de l'emploi dans la branche des études fait apparaître une nouvelle dégradation au 3^e trimestre 1996. A la lumière des données évaluées, l'attitude des maîtres d'ouvrages dans leur ensemble semble obéir à un même et unique mot d'ordre : « Economiser » !

Evolution des carnets de commandes

Le nombre des commandes en carnet s'est à nouveau amenuisé de 5 % depuis le milieu de l'année. Par rapport à fin juin en effet, 40 % des bureaux déplorent une baisse de leur réserve de mandats et 47 % une stagnation de ceux-ci à un niveau très bas. Seuls 13 % des professionnels sondés sont parvenus à étoffer leur carnet de commandes. Compte tenu des effectifs actuellement occupés dans la branche, les réserves de travail couvrent six mois et demi.

Valeur des constructions

La valeur totale des constructions pour lesquelles de nouveaux contrats d'étude ont été conclus au troisième trimestre a diminué pour 50 % des bureaux interrogés. Pour 36 % d'entre eux, cette valeur demeure inchangée, tandis que 14 % peuvent se prévaloir d'une amélioration.

La politique de recul des investissements pratiquée par les pouvoirs publics a de nouveau contribué au fléchissement conjoncturel ; les bureaux sondés ont en effet enregistré une diminution du volume de commandes publiques de 51 % pour le génie civil et de 47 % dans le secteur du bâtiment.

Honoraires

Les perspectives des bureaux d'étude quant à l'évolution des prix reflètent le pessimisme général : 54 % des sondés s'attendent à une nouvelle baisse de leurs honoraires au dernier trimestre 1996, et

46 % pronostiquent une stagnation des bas revenus actuels. Personne ne croit plus à une embellie sur ce point d'ici fin 1996.

Marché des affaires

36 % des architectes décrivent la situation de leurs affaires comme mauvaise, 52 % la jugent satisfaisante et 12 % l'estiment bonne. Pour les six prochains mois, les bureaux d'architecture s'attendent dans leur ensemble à un nouveau recul ; seuls 12 % espèrent en effet une amélioration, contre 49 % qui tablent sur le statu quo et 39 % qui anticipent une dégradation de leur situation économique. L'évaluation de la marche de leurs affaires par les ingénieurs est en-

core plus pessimiste : les bureaux d'ingénierie ne sont que 9 % à considérer leur situation actuelle comme bonne, contre 53 % qui la jugent satisfaisante et 38 % mauvaise. En outre, à peine 5 % des bureaux ayant répondu à l'enquête croient à une amélioration pour les six mois à venir ; 48 % ne voient aucun changement et 47 % craignent même un recul.

Pronostics quant à l'évolution de la marche des affaires dans les différentes régions

Lorsqu'on les rapporte aux sept zones économiques définies, les pronostics des bureaux ayant répondu à l'enquête se répartissent comme suit (encadré) :

	Amélioration en %	Stagnation en %	Dégradation en %
Ensemble de la Suisse	8	49	43
– Mittelland Est avec Zurich	5	54	41
– Mittelland Ouest avec Berne	7	50	42
– Nord-est de la Suisse avec Bâle	6	65	29
– Suisse orientale	14	39	47
– Tessin	5	51	44
– Suisse romande	15	45	40
– Suisse centrale	6	40	54

Les normes SIA sur CD ROM

Il est enfin là, ce petit disque argenté, contenant sur quelque 600 MB l'ensemble des normes SIA en plusieurs langues ! Il a coûté beaucoup de sueur, d'échanges verbaux bienveillants ou acerbes, mais le résultat est digne d'intérêt.

Bases de départ

En 1986 déjà, la commission Informatique de la SIA a commencé à analyser de quelle façon la SIA pourrait apporter à ses membres des prestations sous forme électronique et la digitalisation des normes fut d'emblée en tête des préoccupations. La priorité a d'abord été accordée à la liaison au format SGML, à côté d'autres possibilités, telles qu'un système ex-

pert pour les normes. Un premier essai avec la norme SIA 160, en 1994, a fourni des résultats satisfaisants ; il a pourtant été décidé de digitaliser l'ensemble des normes au format PDF de la maison Adobe, qui garantit une restitution sur papier identique des documents, indépendamment de la plate-forme informatique (Unix, Mac, PC) et de l'imprimante utilisées.

Le projet CD Norm SIA

Après approbation du projet par les organes de la société, le mandat pour la digitalisation des normes SIA et pour l'élaboration du CD Norm SIA a été attribué au printemps 1995. Il s'est révélé plus

Installations du bâtiment et énergie

180/4	L'indice de dépense d'énergie	1982
370/10	Ascenseurs à entraînement électromécanique	1979
370/101	Guide pour l'application de la norme SIA 370/10	1985
370/11	Ascenseurs à entraînement électro-hydraulique pour le transport de personnes et de marchandises	1990
370.121	Règles de sécurité pour la construction et l'installation des escaliers mécaniques et trottoirs roulants. SN EN 115	1995
370/20	Petits monte-charge à entraînement électromécanique	1990
370/21	Monte-charge pour le transport des marchandises avec chargement et déchargement mécaniques	1987

page 1/4

menu principal

collection des normes

suite>

difficile que prévu de garantir la qualité de textes scannés et digitalisés, de sorte qu'une relecture approfondie des textes s'est imposée. Il en est résulté un retard de six mois dans l'achèvement de l'ouvrage, achèvement toutefois mené tambour battant après le travail de bénédictin de la saisie des textes. L'ouvrage terminé ne trahit pratiquement rien de ces difficultés de parcours.

Que trouve-t-on sur le CD Norm SIA ?

Le *CD Norm SIA* contient l'ensemble des normes SIA mis à jour, soit en tout plus de 300 normes, directives, règlements et recommandations couvrant plus de 10 000 pages, avec en plus des listes d'adresses et des bons de commande. Tous les documents figurent au format PDF. Un menu d'entrée simple permet un accès aisément, au choix selon des mots-clés, des numéros ou des thèmes. Le *CD Norm SIA* contient tous les programmes d'accès, avec les droits de licences concernés.

Que signifie Acrobat et PDF ?

Par le développement de *Postscript*, la maison *Adobe* a établi une norme industrielle pour les publications professionnelles. Avec la norme *Acrobat*, elle est en train d'imposer une nouvelle révolution, qui promet la possibilité de reproduire des documents sous une forme restant identique, avec des fichiers de données de taille minime. Les documents *Acrobat* sont affectés sous MS-DOS du suffixe *PDF* (*Portable Document Format*). Chacun d'eux peut être restitué de la même façon sur tout ordinateur, sous tout système d'exploitation et sur n'importe quelle imprimante. Les documents *PDF* peuvent être protégés contre toute modification, garantissant ainsi une reproduction fidèle du document original. Pour les normes SIA sur *CD ROM*, cela garantit que les figures, les caractères et la mise en pages auront toujours le même aspect que dans les normes imprimées –

qui font foi –, quel que soit le système informatique utilisé.

Comment se présente le CD ROM ?

Le disque compact contient en premier lieu un programme d'installation, qui implémente sur l'ordinateur les programmes d'accès dans la langue souhaitée, s'ils ne s'y trouvent pas encore. Lors de l'installation, une icône est ajoutée au *Desktop*, avec laquelle on peut appeler le menu principal. Grâce à ce dernier, on accède aux différentes normes soit par thème (fig. 1), soit directement. On peut feuilleter à volonté chaque document ou chercher directement le texte désiré. Une impression par page est également possible. La fonction « coller-copier » de *Windows* permet de reporter des passages de texte, des tableaux ou des graphiques.

Les normes apparaissent sous une forme identique à la version imprimée, ce qui facilite l'orientation au sein d'un document. De plus, le domaine représenté figure sous forme de texte ou de graphique dans une colonne supplémentaire (fig. 2).

Une fonction supplémentaire des normes sur *CD* permet la recherche par mots-clés sur l'ensemble des documents, les documents trouvés de cette façon étant classés par fréquence de « touches ». La possibilité de changer de langue et la présence de tous les documents fait du *CD Norm SIA* un outil fort utile pour les tra-

ductions. Toutes les commissions de normes recevront dorénavant « leurs » normes sous forme informatisée, ce qui permettra de les mettre à jour de façon rationnelle.

Conditions d'utilisation

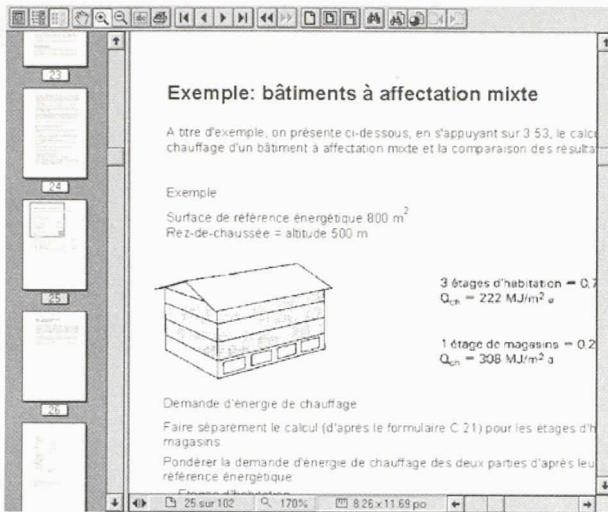
Le *CD ROM SIA* est livré en version hybride, pouvant être utilisé aussi bien sur *Mac* que sous *Windows*. Normalement, on travaille directement sur le lecteur *CD*. Il est donc recommandé d'utiliser un lecteur rapide. Un écran couleur plus grand que 14" est en général à recommander. Le *CD ROM* peut être utilisé sans problème en réseau, à condition d'acquérir une licence pour réseau.

Que coûte le CD ROM SIA ?

Le *CD Norm SIA* figure comme produit normal dans le programme de vente de la SIA. Il est conçu pour être mis à jour; cela signifie que l'acheteur acquiert le droit de se procurer des mises à jour annuelles (*Updates*) à un prix fortement réduit. Le prix du *CD ROM* se situe dans le même cadre que celui de l'abonnement aux normes imprimées, l'utilisateur payant ainsi environ le même prix pour un abonnement « papier » que pour l'abonnement au *CD Norm SIA*. Les clients achetant aussi bien le papier que le *CD ROM* ne payent qu'un supplément minime.

Et la suite ?

L'ouvrage fait l'objet d'un entretien constant. Selon les besoins, des tableaux ou des graphiques supplémentaires seront scannés,



voire créés en plus. De même, les nouvelles normes seront ajoutées au fur et à mesure, ce qui est d'autant plus facile que la technique d'impression actuelle passe le plus

souvent par une étape informatisée. Pour autant que le besoin se fasse sentir (et se révèle rentable), les Documentations SIA seront rassemblées sur CD ROM, ce qui permettra même l'accès aux documents aujourd'hui épuisés. De plus, les normes ayant fait l'objet de révision et retirées de la collection seront à l'avenir également collectées, pour autant qu'elles existent sous forme informatisée. Cela permettra sans autre une livraison périodique à des fins documentaires.

Informations supplémentaires 499

Un prospectus de vente est disponible au secrétariat général de la SIA, de même qu'un poste de travail permettant de tester sans engagement le CD ROM. Il existe de ce dernier une version de démonstration, avec programme d'accès complet, mais ne contenant que trois normes isolées.

*Markus Gehri,
ing. civil EPFZ-SIA,
département technique,
secrétariat général SIA*

FORM

La SIA, FORM et les programmes d'impulsion PI-BAT, RAVEL et PACER: continuité et évolution

A la fin de cette année 1996, les trois programmes d'impulsion PI-BAT, RAVEL et PACER, initiés par la Confédération, arriveront au terme de leurs existences respectives. Soucieuse du maintient de la qualité de la formation continue destinée à ses membres, la SIA a confié la reprise de certains de ces programmes à FORM. Les matières ainsi héritées ont été complétées dans une optique plus propre à FORM, c'est-à-dire en insistant sur la mise en situation du «savoir-faire» et des connaissances spécifiques aux ingénieurs et architectes par rapport à leur environnement économique et socio-culturel. En adoptant cette philosophie, ces cours ont pour mission de donner aux architectes et aux ingénieurs une vision englobant non seulement les compétences techniques attendues, mais également des compétences sociales et personnelles. L'aptitude à diriger et gérer des projets et des hommes fait également partie des buts assignés à cet enseignement. Ces qualités s'avèrent être, de nos jours, des conditions vitales pour mener un bureau d'étude de mandataire indépendant sur la voie du succès. Dans le cadre de ce qui précède, un premier cours, destiné aux ingénieurs et architectes, intitulé «Conservation des structures por-

teuses» sera dispensé durant le deuxième semestre 1997, sous la direction de Eugen Brühwiler, professeur à l'EPFL, Dr ès sc. techn. Un autre cours, relatif à l'entretien et à la rénovation des bâtiments est actuellement en préparation.

Actualisation et mise à jour de l'offre actuelle

Le cours «Management de la qualité» a maintenant atteint sa vitesse de croisière. Quelques modifications de calendrier lui ont été apportées afin de mieux prendre en compte les besoins des participants. La certification n'étant pas nécessairement à l'ordre du jour pour la totalité des membres de la SIA, les matières dispensées dans le cadre de ce cours et apparaissant comme dignes d'intérêt général sont maintenant disponibles sous forme de séminaires indépendants. Il s'agit particulièrement du cours «Méthode d'auto-évaluation d'entreprise, diagnostic de systèmes». L'intérêt de cette méthode réside dans le fait qu'elle permet non seulement d'identifier les besoins d'un bureau d'étude en matière de renouvellement (formation, personnel et logistique), mais qu'elle met également en évidence les forces et faiblesses de l'ensemble de l'entreprise. On pourrait considérer ce cours com-

me étant le point de départ de toute la planification de la formation continue (et de celle de bien d'autre domaines) destinée à un bureau d'étude.

L'ensemble des autres cours déjà disponibles a subi les adaptations nécessaires pour répondre aux contraintes et exigences induites par les mutations des cadres de travail actuels. Cela s'applique tout particulièrement au cours «Bases juridiques», dispensé sous la forme de journées d'étude en février et mars 1997 et qui porte spécifiquement sur la forme juridique de l'entreprise qu'est un bureau d'étude SIA, sur les nouvelles formes de contrats mises au point par la SIA et sur les aspects juridiques des problèmes survenant le plus fréquemment dans le cadre des prestations de direction des travaux.

Le cours «Finances» a également subi une mise à jour, notamment dans le domaine de la gestion financière des mandats et de la détermination de leurs coûts. Il est à noter que ce domaine va devenir prépondérant dans le cadre de l'application des nouveaux modes de tarification des honoraires.

Un cours dit «complémentaire», car nécessitant l'acquisition préalable de connaissances dispensées dans le cadre des séminaires

Offre de cours 1997 et calendrier

Méthode d'auto-évaluation	22-25.04.97
d'entreprise, diagnostic de systèmes	
Management de la qualité 13,5 J	
répartis sur l'année	début le 01.04.97
Diriger	28-30.05.97; 25-27.06.97
Finances	23-24.09.97; 30.09-01.10.97
Bases juridiques	27.02; 6.03 et 13.03.97
Planifier et gérer des processus	
de changement 1	4-17.10.97
Conservation des structures	
porteuses 9 J. répartis sur 4 mois	début le 18.09.97

«Diriger» et «Méthode d'auto-évaluation d'entreprise» ou dans d'autres cours similaires, prend, de nos jours, un sens particulier: il s'agit du séminaire «Planifier et gérer des processus de changement». Au vu de l'évolution de plus en plus rapide des conditions cadres relatives à l'exercice de nos professions, introduire des change-

ments dans une entreprise de manière spontanée, intuitive et sans vision globale des conséquences économiques, techniques et surtout sociales n'apparaît plus comme une solution acceptable. Ce séminaire à pour but de sensibiliser les participants aux réactions et résistances qui surviennent à coup sûr lors de l'introduction de

changements et qui sont donc souvent l'origine «programmée» de l'échec d'une évolution désirée et vitale pour l'entreprise. De plus, et suivant la philosophie d'enseignement chère à FORM, l'ensemble de cette planification est directement appliquée, pendant le cours, à un cas issu de l'entreprise de chaque participant. De cette manière, les participants sont en mesure, dès la fin du séminaire, de mettre en pratique leurs projets de changement au sein de leurs bureaux respectifs et de bénéficier immédiatement des améliorations escomptées.

Conférence des présidents**Objectifs et priorités du Comité central pour 1997**

Dans sa séance du 8 octobre dernier, la conférence des présidents a exprimé son voeu de voir le Comité central poursuivre ses travaux, en prenant notamment en compte les oppositions qui sont apparues à propos de divers projets. Parmi ceux-ci, la problématique des concours et des procédures d'adjudication, ainsi que l'exercice des professions d'architecte et d'ingénieur figurent pour l'heure au centre des préoccupations. Dans ce cadre, les objectifs prioritaires sont l'acquisition d'une vue d'ensemble et l'élaboration d'une recommandation concernant les procédures d'attribution des mandats – notamment pour éviter une prolifération désordonnée des procédures de préqualification –, un assouplissement des procédures de mise au concours, ainsi qu'une définition et une harmonisation des barrières intercantonaux régissant l'exercice de la profession en Suisse.

Les projets suivants ont en outre été discutés: SMART – utilisation intelligente des connaissances professionnelles spécifiques aux divers corps de métier dans la phase du projet; gestion de la qualité; modèle de prestations 95; assurance SIA de garantie des coûts et des délais; FORM – formation et for-

mation continue; MOVE – amélioration de l'efficacité du secrétariat général; InfoBase – système de communication moderne de la SIA.

La commission SIA de l'avenir a commencé ses travaux

Jean-Daniel Clavel, nommé coordinateur de la nouvelle commission lors de sa séance inaugurale, tenue la veille de la conférence des présidents, a présenté un bref rapport à cette dernière. Dans une première phase, la commission de l'avenir concentrera ses efforts sur une analyse et une définition des problèmes avant d'établir, sur cette base, le contact avec les sections et les groupes spécialisés¹.

Présentation du CD Norm SIA

La séance s'est achevée par la présentation du disque compact contenant toutes les normes SIA, qui a suscité un vif intérêt. Il peut d'ores et déjà être commandé au secrétariat général de la SIA².

Eric Mosimann,
secrétaire général

Meilleurs voeux

La SIA présente ses félicitations à ses membres qui célèbrent les anniversaires suivants:

Décembre

85 ans

1^{er} décembre: Jean Perret,

ing. civil, Lausanne

27 décembre: André Mottu,
ing. méc., Genève

Section genevoise**Candidatures**

M. Tiziano Borghini, architecte, diplômé EPFL en 1996 (Parrains: MM. Martin-Paul Broenimann et Marco Christov)

M. Michel Philippon, architecte, diplômé EAUG en 1989 (Parrains: M^{me} Chantal Scaler et M. Philippe Beuchat)

M. Jean Probst, architecte, diplômé EAUG en 1990 (Parrains: MM. François Menthé et Jean-Jacques Gerber)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

¹Voir «Informations SIA» dans IAS N° 23 du 23 octobre et 24 du 6 novembre 1996

²Voir ci-dessus, p. 497, pour plus de précisions

SIA vaudoise

Assemblée générale extraordinaire¹

12 décembre 1996, 18 heures
Restaurant du Rond-Point
de Beaulieu, Lausanne

Contexte général et buts visés

Exprimez-vous !

Cette incitation figurant sur la convocation reçue par nos membres exprime la préoccupation du comité de section de poursuivre une politique étroitement reliée aux voeux de la majorité de ses membres. Au moment où la Commission SIA de l'avenir commence sa réflexion, destinée entre autres à redéfinir nos buts, nos structures et les tâches de notre Société, il nous paraît particulièrement important d'être à l'écoute de nos membres et d'en synthétiser les opinions. Dans cette perspective, votre comité soumet au débat trois thèmes de base qui lui semblent avoir une signification importante pour l'avenir des professions d'ingénieur et d'architecte. Nous proposons préalablement à votre attention un bref résumé des thèmes retenus.

a) La concurrence

L'engagement au niveau mondial d'un processus de déréglementation est destiné à déverrouiller un marché dont les rigidités réglementaires entretiendraient la stagnation. Dans le domaine de la construction, l'incitation à une concurrence accrue a en l'occurrence le but avoué de parvenir à une diminution des coûts.

Au niveau de la SIA, cette politique de déréglementation s'est traduite – de manière prémature selon certaines analyses pertinentes – par des tentatives, abouties ou en cours, de modification de règles internes dans les domaines tels que les statuts, les honoraires, la publicité, en vue de trouver des formes d'adaptation à cette situation.

Sur le terrain, par ailleurs, on observe une recrudescence de pratiques qui transgressent ouvertement les règles professionnelles et déontologiques, et qui pourraient préfigurer ce que serait (ce que sera ?) un marché qui n'impose plus ses règles du jeu.

A partir de ces constats, il nous paraît indispensable de résister à ces dérapages non contrôlés, préjudiciables à tous égards à nos professions, mais également à la qualité de l'environnement bâti, et de définir les lignes de conduite de notre pratique professionnelle. Il s'agit de définir le cadre de concurrence admissible et sain dans lequel nos souhaiterions exercer nos activités; c'est-à-dire déterminer les formes de concurrence que l'on veut cautionner et celles que l'on veut combattre. En effet, les mandataires architectes/ingénieurs sont par la nature de leur travail et de leur statut exposés à la concurrence, soit en devant l'organiser dans le cadre de la gestion d'appel d'offres auprès des entreprises, soit en devant y participer, par exemple lors de diverses formes de concours.

Nous sommes des partisans convaincus de toute forme de concurrence organisée, structurée par des règles admises tant par l'organisateur que par les concurrents. En revanche, nous nous opposons à la généralisation des formes de concurrence que nous appellerons « sauvages », c'est-à-dire libérées des règles tendant à les structurer.

En tant que membres SIA, nous soutenons une judicieuse redéfinition des règles régissant la mise en concurrence et des critères d'évaluation et de choix où l'économique laisse une large part à la créativité et à la qualité.

b) Les concours: état de la situation

Suite aux accords du GATT, à l'introduction de la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) et à l'ordonnance qui s'y rapporte (OMP), ainsi qu'aux procédures d'adjudication qui en découlent, les rè-

glements SIA 152 et SIA 153 sont-ils véritablement désuets et inadaptés ? **501**

c) Les conséquences de la modification de l'article 6 des statuts SIA sur l'exercice de nos professions

Le débat autour de l'article 6 et sa modification, abrogeant l'obligation de respecter des normes autres que techniques, a révélé des divergences de vues et d'attentes fondamentales au sein des membres de la SIA.

« Pour la section vaudoise, c'est tout un pan du projet idéologique qui est ébranlé, et avec lui certaines valeurs à caractère culturel qui sont à la base de nos professions et qui en fondent la dignité. Elles sont d'autant plus nécessaires aujourd'hui, dans un temps où l'élément concurrentiel tend à prévaloir dans notre environnement professionnel. Notre conception du métier, le sens que nous donnons à notre travail de bâtisseur, la place que nous pensons occuper dans la société ne sauraient s'accommoder des seules règles de l'économie. De notre point de vue, seul le devoir de conformité des membres aux règles de la Société est en mesure de garantir la sauvegarde des valeurs d'indépendance, de responsabilité et d'éthique qui haussent notre pratique au-dessus de la mêlée économique.² »

L'évolution des règles gérant l'exercice de nos professions et le rôle de notre société professionnelle dans la définition de la déontologie et de la sauvegarde de la substance de nos métiers sont au cœur de ce débat.

¹Ordre du jour selon convocation envoyée aux membres

²Prise de position des délégués vaudois à l'assemblée des délégués du 10 juin 1995 à Lausanne

Lettre ouverte

Concours d'ingénierie et d'architecture : procédure ouverte ou sélective³

La Suisse se trouve de fait devant la suppression de son système libéral de concours. L'exposé qui suit montre les conséquences de la subordination de nos concours de projet aux accords du GATT et du choix possible entre système ouvert ou préqualification pour la qualité des ouvrages et la promotion de la jeune génération. Il plaide pour une application libérale des nouvelles règles.

Tempi passati

Les concours d'architecture sont et restent les instruments les plus subtils pour répondre à un problème constructif par des solutions d'une qualité architecturale optimale. Des principes démocratiques et évolutifs, donc des principes de concurrence maximale de travail y sont réunis. Aux maîtres de l'ouvrage publics et privés, ils offrent un moyen d'évaluation avantageux en même temps qu'une vision étendue des réponses possibles. Les participants aux concours ont quant à eux l'occasion de se mesurer à leurs pairs en appliquant leur savoir à un même programme, ce qui constitue l'exercice le plus formateur auquel un architecte puisse se soumettre. Ce système de concours ouvert et très libéral, correspond à l'idéal suisse de démocratie directe, et l'on peut dire qu'il a contribué de manière décisive à la réputation internationale des prestations de l'architecture et de l'ingénierie suisses.

³Traduction de « Liberale oder selektive Zulassung bei Architektur- und Ingenieurwettbewerben », *SI+A* Nr 41, 1996, pp. 901-903